



## A FAIRE ET NE PAS FAIRE



### **Vous jardinez...**

Désherbez et enrichissez votre terrain, pas les égouts. Les restes de désherbants, engrais, produits insecticides ou anti-limaces, etc., ne doivent pas finir dans les canalisations d'eau mais à la déchetterie.



### **Vous bricolez...**

Entretenez votre maison, sans nuire à l'environnement. Ne déversez pas l'essence de térébenthine, les fonds de pots de peinture, les vernis à bois, les acides dans le caniveau ou les conduites d'eaux usées domestiques : ces produits sont toxiques. Recommandation identique pour les laitances d'enduits, de ciment, de plâtre, etc. : bouchon assuré ! Pour tous ces produits, direction la déchetterie.



### **Besoin de laver votre voiture ?**

Évitez de le faire dans la rue. L'eau de lavage se charge d'hydrocarbures et des résidus déposés par les gaz d'échappement sur votre véhicule. Ces polluants passeront dans les collecteurs d'eaux pluviales et, donc, dans la nature. Rendez-vous plutôt dans une station service où le poste de lavage est relié à une station d'épuration.



### **Une petite vidange en perspective...**

Recueillez l'huile de vidange usagée dans un bidon et déposez-le à la déchetterie, dans les bornes parking mises en place à cet effet.

### **Trop-plein dans votre armoire à pharmacie...**

Ne déplacez pas le problème en jetant vos médicaments périmés ou devenus inutiles dans l'évier ou les toilettes. Rapportez-les dans une pharmacie. Les médicaments ne sont plus récupérés à des fins humanitaires, mais acheminés vers des filières de destructions spécialisées.



## COMMUNE D'AUBIAT

### **CONSEILS D'ENTRETIEN DE VOTRE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Vos eaux usées sont évacuées vers la station d'épuration par un réseau de canalisations situé pour partie sur le domaine communal et pour partie sur votre domaine privé.

Le réseau d'assainissement est du type séparatif, les eaux qui sont déversées aux égouts doivent l'être par deux branchements distincts.

L'entretien de votre réseau privé d'assainissement vous incombe.

## Au quotidien, des gestes simples peuvent ....

### SEULES SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE DEVERSEES


- dans le réseau eaux usées : les eaux domestiques ménagères (lessive, cuisine, toilette,...) et eaux vannes (urines et matières fécales),
- dans le réseau pluvial : les eaux de pluies et assimilées (eaux d'arrosage et de lavage des voies publiques et privées, des jardins, des cours d'immeuble, etc...)

### POUR FONCTIONNER SANS INCIDENTS QUELQUES RECOMMANDATIONS SONT A OBSERVER

- limitez strictement le déversement de graisses alimentaires et nettoyez périodiquement (2 fois par an) vos canalisations et regards, enlevez les pains de graisse et déversez de l'eau chaude dans la canalisation.

### A LA MAISON, LE TOUT À L'ÉGOUT... ...JUSQU'À UN CERTAIN POINT !

Éviers, lavabos et toilettes sont raccordés au tout à l'égout, c'est-à-dire au réseau d'assainissement des eaux usées.

 En aucun cas, ces canalisations ne sont destinées à recevoir : les lingettes nettoyantes, les protections hygiéniques, les emballages et les produits toxiques

Ces déchets et polluants risquent de les obstruer et compliquent le traitement des eaux usées domestiques. Inflammables, explosifs, corrosifs, irritants, certains produits peuvent même présenter un danger pour le personnel travaillant sur les réseaux d'assainissement.

## ....endiguer les sources de pollution



**A l'extérieur, ne pas confondre caniveau et poubelle**

Les eaux de ruissellement de la rue et des toits sont évacuées par les caniveaux dans le réseau de collecte des eaux pluviales, puis rejetées à la mer. Sur leur passage, ces eaux de pluie se chargent de particules polluantes. Inutile d'en rajouter en déversant dans le caniveau des déchets liquides ou solides qui finiront directement dans la nature.

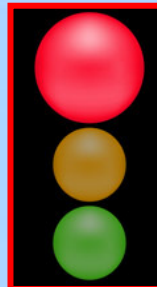


**Les déchets... à la déchetterie !**



**Pour préserver l'environnement :**

- ❖ suivez les consignes de tri,
- ❖ vérifier aussi les logos apposés sur les emballages ou les étiquettes des produits pour connaître leur toxicité.



Les déchets spéciaux (hydrocarbures, pétrole, peinture, solvants, huiles de fritures, produits phytosanitaires, huiles de vidange, acides, etc.) ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères, ni déversés dans les conduits d'évacuation ou dans la nature.

Coordonnées d'entreprises de vidange : DUBOST 04.73.68.71.32 - GAUME 04.70.58.25.79